

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 27 OCTOBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE : 27 OCTOBRE 2022

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 16

VOTANTS : 22

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Claudine POLIPOWSKI, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Maouche CHABANE, Aziz ABDAOUI, Véronique AUGUSTIN, Stella HENRY.

ETAIENT EXCUSES : Christelle MARTINEZ à Guiseppina DI MINO, Stéphane PAU à José GODINHO DA SILVA, Guy ISDANT à Dominique BAILLY, Sylvie LECOQ à Céline DEMETZ, Laurent LHOSTE à Adrien BAILLY, Vincent SIEPAIO à Hélène RONDEAUX, Anthony BENOIT

ETAIENT ABSENTS : El Ouahhab ARBAOUI (parti à 19h15), Souraya ALIOUET, Inès MERBAH (partie à 19h10), Aïssam KROUNA (parti à 19h10), Walid MERBAH (parti à 19h10).

POUVOIRS : Christelle MARTINEZ donne pouvoir à Guiseppina DI MINO, Stéphane PAU à José GODINHO DA SILVA, Guy ISDANT à Dominique BAILLY, Sylvie LECOQ à Céline DEMETZ, Laurent LHOSTE à Adrien BAILLY, Vincent SIEPAIO à Hélène RONDEAUX,

SECRETAIRE DE SEANCE : Claudine POLIPOWSKI



Matière : Gouvernance
Service émetteur : Direction des Affaires Financières

Objet : Convention constitutive de groupement de commande avec l'EPT Grand Paris Grand Est dans le cadre de la fourniture de la solution prologiciel CIRIL (finances et RH)

Rapporteur : Monsieur GODINHO DA SILVA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune de Vaujours utilise actuellement les logiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines de la société CIRIL,

CONSIDÉRANT que le marché public M18-009 actuellement en cours d'exécution pour ces systèmes informatiques arrive à échéance le 15 novembre 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre l'hébergement, la maintenance et l'ensemble des services nécessaires au fonctionnement des logiciels précités à l'expiration du marché, logiciels dont les services associés ne peuvent être assurés que par la société CIRIL qui bénéficie d'un droit d'exclusivité,

CONSIDÉRANT que cette volonté est commune à plusieurs villes membres de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, à savoir les communes de Clichy-sous-Bois, Gournay-sur-Marne, Rosny-sous-Bois et Vaujours,

VU l'article L.2113-6 du Code de la commande publique qui offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commande,

CONSIDÉRANT la volonté des parties de se regrouper pour l'achat de prestations associées aux logiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines de la société CIRIL (maintenance, hébergement, formations, etc.) afin de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant la procédure de passation du marché public,

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



VU le projet de convention de groupement définissant ses règles de fonctionnement, ce document précisant notamment :

- que l'EPT Grand Paris Grand Est est désigné coordonnateur du groupement,
- que l'EPT Grand Paris Grand Est est en charge de signer et notifier le marché public au nom et pour le compte des membres du groupement,
- que l'EPT Grand Paris Grand Est est en charge de signer et notifier les modifications du marché public, les courriers de mise en demeure et de résiliation au nom et pour le compte des membres du groupement,
- que chaque membre se charge de l'exécution en son nom et pour son compte pour les prestations, à bon de commande, qui le concernent,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : D'ADHÉRER au groupement de commande,

Article 2 : D'APPROUVER les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire de Vaujours à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'achat des prestations associées aux logiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines de la société CIRIL et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est à signer le marché public et à intervenir pour le compte des communes membres du groupement dans les conditions définies par la convention.

Article 5 : Le Maire, le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : Le Tribunal administratif compétent peut-être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine Saint Denis ou de sa publication /notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Article 8 : la présente délibération sera transmise à :
Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis
Monsieur le Responsable SCG du RAINCY
Monsieur le Président du Centre Interdépartemental de Gestion

Ampliation sera insérée au recueil des actes administratifs et publiée selon la réglementation en vigueur.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 4 novembre 2022.

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est



« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

